AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-4-68 728463

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 91 d'Avril 1968 — 11 Avril 1968

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Renouveler les traitements dans les délais suivants:
- Dans les régions situées à l'ouest d'une ligne Largentière (07) - L'Escrinet - Le Cheylard- Annonay - Vienne - Meximieux - Poncin - Oyonnax - dès réception pour toutes les applications effectuées avant le 6 avril.
- Dans tous les autres cas: 10 jours seulement après le traitement précédent.

TAVELURE DU POMMIER - Etendre le 1er traitement à toutes les régions non encore concernées. Prévoir un intervalle maximum de 12 jours entre les deux premiers traitements.

HOPLOCAMPE DES POMMES - Contre ce ravageur responsable dans certains vergers de la chute des petits fruits ou de cicatrices circulaires autour de l'oeil, appliquer sur les vergers habituellement attaqués un traitement (H.C.H., Lindane ou Parathion) pendant la chute des pétales.

CULTURES MARAICHERES

FRAISIER - Pourriture grise : des traitements peuvent être envisagés aux époques suivantes:

1°- Début floraison - 2°- 50% de la floraison - 3°- fin de floraison.

Produits conseillés: Dichlofluanide 125gr/hl - Thirame 200gr/hl - Phaltane 200gr/hl

Ramularia: 4 traitements préventifs (cuivre à 250gr/hl ou Manèbe à 240gr/hl) peuvent être appliqués à 10 jours d'intervalle jusqu'au stade de coloration des premiers fruits.

DESHERBAGE DES SEMIS DE POIREAUX ET D'OIGNONS - Dans la pratique, la technique suivante se révèle la plus efficace:

1°- en pré-émergence: Diquat 0kg800, 1kg200 ou Dimexan 8kg m.a./ha

2°- en post-émergence: (stade crochet vert à crochet relevé): Chlorprophame (ex C.I.P.C.) 3kg200 m.a./ha

LISTE DES PRODUITS CONSEILLES EN 1968

RECTIFICATIF a) Produits homologués
- carpocapse, ajouter: Phosalone 60gr
- acariens (arbres fruitiers), ajouter: Vamidothion 50gr

b) produits en autorisation provisoire de vente
- acariens (cultures légumières), ajouter: Tetrasul 60gr
- mouche de l'oignon - trichloronate, lire "traitement des semences" et non "traitement des plants"
- mouche de la carotte, ajouter: trichloronate (traitement du sol, granulés et pulvérisation)

D'autre part nous signalons que parmi les insecticides la phosalone est également inoffensive à l'égard des abeilles.

P33

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD — L'Agent technique de la Protection des Végétaux: G.FERAND — Le Contrôleur chargé des Av. Agricoles: P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-gérant: L.BOUYX